



Formation Sécurité

OBJECTIFS

- ⇒ Connaître le cadre juridique des activités des entreprises de sécurité
- ⇒ Comprendre et assimiler les nombreuses mises à jours des législations
- ⇒ Préparer les examens concordataires

DÉROULEMENT

Durée	7 demi-journées ou à la carte en coaching individuel
Lieu	c/Institut Richelieu, Rue centrale 10, 1003 Lausanne au centre-ville, à 5min du parking Riponne et du Flon
Prix	CHF 1'950.– pour la formation complète (7 modules) en groupe CHF 2'700.– en coaching individuel ou CHF 500.– par module

Info COVID-19: depuis mars 2020, nous privilégions le coaching individuel.

INSCRIPTION

En ligne sur notre site , menu « formations ».
Une confirmation écrite accompagnée d'une facture sera adressée à chaque participant(e).

Prérequis	Conformément au concordat romand sur les entreprises de sécurité
Facturation	Paiement à l'inscription, avant le début de la formation
Annulation	Selon conditions générales CQF (c.f. site internet)



DÉTAILS DE LA FORMATION

Module 1: droit concordataire

- Le système juridique suisse
- Concordat romand sur les entreprises de sécurité
- Directives concordataires

Module 2: droit pénal

- Partie générale du CPS
- Légitime défense et état de nécessité —utilisation de la force
- Les infractions les plus fréquentes
- La plainte (conditions du dépôt, contenu et instances compétentes)
- CPP: moyens de contrainte

Module 3: droit fédéral

- Loi et ordonnance sur les armes
- Contrat de mandat
- Contrat d'entreprise
- Contrat de sous-traitance
- Vidéosurveillance

Module 4: droit cantonal

- Législations cantonales sur les entreprises de sécurité
- Législations cantonales sur les armes
- Législations cantonales sur la police
- Législations cantonales sur les auberges et débits de boissons

Module 5: droit cantonal

- Législations cantonales sur les entreprises de sécurité
- Législations cantonales sur les armes
- Législations cantonales sur la police
- Législations cantonales sur les auberges et débits de boissons

Module 6: examen interne

- Droit fédéral, cantonal et concordataire

Module 7: protection des travailleurs – obligations de l'employeur

- Concept MSST (éléments à mettre en place)
- Planification : règles fondamentales et erreurs à éviter
- Rôle de l'inspection du travail